

GAL Ardèche

3 Centre
Monts
Méridionale

Programme LEADER 2014-2020

Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir

LEADER, qu'est-ce que c'est ?

LEADER, acronyme pour « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale », est une **initiative européenne dédiée aux territoires ruraux**. Lors de sa phase expérimentale entre 1991 à 1993, l'idée était de mobiliser, à l'échelle d'un territoire rural donné, l'énergie et les ressources de tous ceux qui pouvaient contribuer au processus de développement rural en créant des partenariats entre le secteur public, le secteur privé et la société civile. De 1994 et 1999, l'initiative LEADER était toujours limitée aux zones rurales défavorisées. Entre 2000 et 2006, au vu des bons résultats, la méthode s'est rapidement étendue à tout type de zones rurales. Dans sa quatrième période de programmation (2007-2013), l'approche s'est généralisée et intégrée à l'ensemble de la politique de développement rural de l'Union européenne. Elle est depuis lors financée par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (**FEADER**), dans le cadre du 2nd pilier de la Politique Agricole Commune. Lors de la programmation 2007-2013, 2 301 territoires ruraux étaient ainsi LEADER dans l'Union !

Les fondamentaux LEADER

Depuis sa création, LEADER se met en œuvre selon **6 grands principes** « immuables » :

- Le partenaires **public/privé** ;
- Une **approche ascendante** : c'est le territoire qui détermine son périmètre, ses enjeux et sa stratégie ;
- Une stratégie locale axée sur une priorité ciblée (priorisation de la stratégie) ;
- Une vocation expérimentale et innovante (LEADER = laboratoire du développement rural) ;
- L'échange d'expériences ;
- La coopération avec d'autres territoires (pour conforter la stratégie locale).

Depuis 2007, un 7^{ème} principe s'est rajouté :

- La mobilisation d'**autres co-financements publics** pour obtenir du FEADER.

D'une génération LEADER à l'autre, d'un territoire LEADER à l'autre

Les résultats des précédents programmes LEADER en Ardèche témoignent de la capacité du territoire à mettre en œuvre ce programme, mais aussi des nouveaux défis à relever. Pour plus d'informations, consultez notamment l'évaluation en ligne du GAL des Monts d'Ardèche 2009-2014 : www.vivre-monts-ardeche.fr/Evaluation-finale-du-programme.html

LEADER 2014-2020 : la Région en première ligne !

Depuis le 1er janvier 2014, la Région Rhône-Alpes est responsable de la gestion de la presque totalité des fonds européens. C'est à ce titre qu'elle a lancé le 17 avril 2014 un Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020 pour sélectionner les territoires LEADER de demain et ainsi affecter les **58 000 000 € de FEADER** dédiés à LEADER en Rhône-Alpes. Le **Parc des Monts d'Ardèche, le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux** se sont alors associés pour candidater, sous une bannière commune - le GAL Ardèche³ - symbole de leur coopération et de la valeur ajoutée que représente LEADER. Le 6 février dernier, 19 candidatures ont été reçues favorablement, dont celle du GAL Ardèche³, et 12 doivent être retravaillées.

Pour plus d'informations sur les programmes européens en Rhône-Alpes : www.europe-en-rhonealpes.eu

LEADER, concrètement

Une fois que le territoire LEADER est sélectionné, il obtient une enveloppe donnée de subventions européennes sur 7 ans. Dès lors, le GAL est garant de la mise en œuvre de sa stratégie et de la bonne utilisation des financements européens. L'instance décisionnelle du GAL, le Comité de programmation, qui se réunit tous les 2 à 3 mois, décide notamment de l'octroi des subventions.

Les instances LEADER

Instance de concertation publique/privée

Groupe d'Action Locale (GAL)

Composition : Nombre de membres non limité (une centaine environ)

Rythme de réunion : annuel

Rôle :

- Se consulter entre acteurs publics/privés et créer du lien entre les dynamiques territoriales et les points de vue
- Établir un bilan partagé annuel et être force de propositions pour l'année suivante
- Disposer d'un vivier d'expertise pouvant être mobilisé par le Comité de programmation
- S'approprier la stratégie LEADER et ses résultats « concrètement »
- Amplifier la communication autour du programme

Instance décisionnelle

Comité de programmation

Composition : 24 sièges (24 titulaires et 24 suppléants), dont 13 sièges issus de la société civile. Respect d'un double-quorum public-privé

Rythme de réunion : 5 par an

Rôle :

- Être garant de la stratégie LEADER et de la bonne utilisation des fonds européens : décision sur les demande de subvention LEADER ; pilotage, évaluation de la stratégie et de la gouvernance ; pilotage des actions de coopération et de communication
- Construire l'inter-territorialité et la solidarité territoriale au sein du périmètre LEADER
- Accompagner l'extension de certains dispositifs à l'échelle Leader
- Innover en matière de gouvernance public/privé

Pour candidater au GAL, répondez en ligne à l'appel à candidatures jusqu'au 7 juin 2015 :

<http://goo.gl/forms/m5zEXN67u9>

Le territoire du GAL Ardèche³

Chiffres-clés :

160 497 habitants (50 % de la population ardéchoise)

236 communes (70% des communes ardéchoises)

3 974 km² (72% de la superficie de l'Ardèche)

Densité : 40,38 habitant/km²

1 Parc et 2 SCOT (Ardèche méridionale et Centre Ardèche)

Caractéristiques :

Un territoire très rural, aux ressources à préserver et à valoriser pour rééquilibrer ses moteurs de développement économique et social

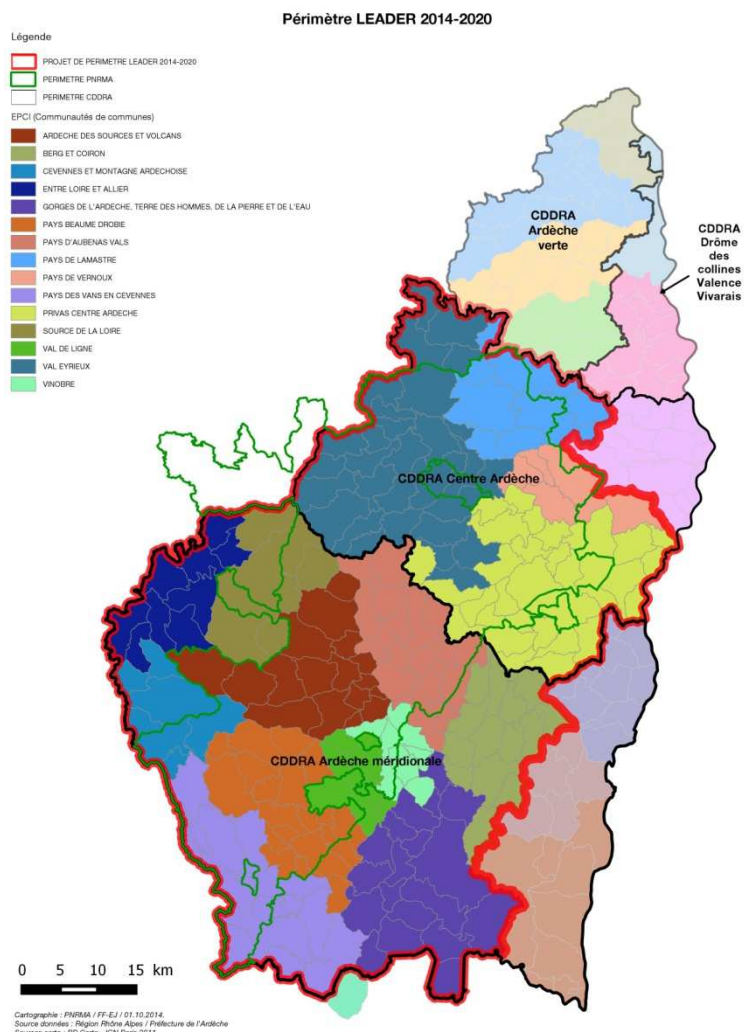
Des opportunités à saisir :

- Une économie résidentielle permettant de capter et redistribuer des revenus (économie de proximité,...)
- Un consensus territorial pour des efforts en matière d'urbanisme et de gestion durable des espaces
- Des demandes croissantes sur les filières de qualité (AOP, bio, certification locale) et une consommation locale en mutation
- Des ressources émergentes
- Une organisation territoriale en devenir

Périmètre LEADER

Consultez la carte et la liste des communes LEADER sur :

<http://www.parc-monts-ardeche.fr/votre-parc/centre-de-ressources/category/84-candidature-leader-2014-2020.html>



Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir

La stratégie du GAL Ardèche³ répond aux **deux enjeux régionaux de l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014-2020** :

- Changements de pratiques, préservation et valorisation des ressources ;
- Territorialisation des économies rurales.

Elle répond également aux *enjeux* repérés lors de l'élaboration du diagnostic. Elle vise à faire de LEADER un vecteur de *valeur ajoutée territoriale*. Elle s'organise autour de la *priorité ciblée* suivante : **Nos ressources territoriales, un passeport d'avenir**.

Plus précisément, la stratégie s'organise autour de **3 axes stratégiques**, répondant de manière **multi-sectorielle** à la priorité ciblée. Elle se met en œuvre selon **4 principes fondamentaux transversaux**.



Devenir un territoire exemplaire en matière d'urbanisme rural

- Disposer d'un cadre de référence exemplaire reconnu à l'échelle nationale
- Les SCOT comme projets d'aménagement, LEADER comme creuset d'expérimentation



Passer d'un modèle économique à dominante résidentielle à une économie rurale équilibrée

- Transformer les atouts du territoire en ressources territoriales
- Inventer de nouveaux moteurs de développement



Devenir un territoire responsable et responsabilisé

- Changer les pratiques (habitants, professionnels,...) par l'éducation
- Mettre les jeunes au cœur de la citoyenneté territoriale en les impliquant dans la stratégie et la gouvernance du programme

3 axes stratégiques

4 principes fondamentaux



Inventer l'ingénierie publique de demain

- Soutenir fortement les initiatives de mutualisation supra-communautaires
- Réfléchir collectivement à l'évolution et au partage de l'ingénierie



Favoriser les équilibres territoriaux et les complémentarités entre les zones rurales et urbaines du territoire

- Accompagner le renforcement des équilibres territoriaux
- Renforcer la territorialisation de l'économie sur les zones les plus fragiles



Faire de LEADER un laboratoire de coopération et de cohérence territoriale

- Développer la concertation territoriale et le partenariat public-privé (GAL élargi aux dynamiques d'acteurs en lien avec la stratégie et à des membres volontaires actifs)
- Impliquer les jeunes dans la gouvernance territoriale
- Simplifier et optimiser la gouvernance des politiques de développement rural



Développer la stratégie du GAL par des actions de coopération avec d'autres territoires

- Conforter la stratégie locale de développement et améliorer les projets
- Consolider des liens avec d'autres territoires européens
- "Découvrir ailleurs, c'est grandir"

L'enveloppe allouée au GAL

Pour mettre en œuvre cette stratégie, le GAL sera doté d'une enveloppe maximum de Fonds Européen Agricole et de Développement rural (FEADER) de **6 252 000 €**.

2015, année de préparation...

...2016, année de lancement

Pour que le GAL existe et puisse formellement enclencher la mise en œuvre de sa stratégie, une **convention quadripartite** doit être signée entre :

- La Région Rhône-Alpes, en tant qu'autorité de gestion du FEADER en Rhône-Alpes pour la Commission européenne ;
- L'ASP (Agence de Services et de Paiement), en tant qu'autorité de paiement du FEADER ;
- Le Parc des Monts d'Ardèche, en tant que structure porteuse administrativement du GAL, dans le cadre d'un partenariat avec le Pays de l'Ardèche méridionale et le Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux ;
- Le GAL lui-même, représenté par son Président.

L'année 2015 sera consacrée à l'élaboration de cette convention, qui permettra de traduire de manière opérationnelle, financière et juridique le cadre de mise en œuvre du programme LEADER Ardèche³.

En 2015, il n'y aura donc **pas de dépôt de dossiers de demande de subvention.**

Mois	Etapas prévisionnelles de l'année 2015
Avril	<ul style="list-style-type: none">• Lancement de l'appel à candidatures pour devenir membre du Groupe d'Action Locale (GAL) Ardèche³
Mai	<ul style="list-style-type: none">• 26 et 27 mai : Réunions d'information sur l'appel à candidatures du GAL• Désignation des 4 membres siégeant pour les Communauté de communes/agglomération au sein du collège public du Comité de programmation
Juin	<ul style="list-style-type: none">• 7 juin : dépôt des candidatures• 1^{ère} réunion du collège public du Comité de programmation
Juillet	<ul style="list-style-type: none">• 1^{ère} réunion constitutive du GAL• Lancement de l'appel à candidatures pour intégrer le Comité de programmation
Août	<ul style="list-style-type: none">• Fin août : dépôt des candidatures pour siéger au Comité de programmation en tant que membre privé
Septembre	<ul style="list-style-type: none">• Début septembre :<ul style="list-style-type: none">○ Sélection des membres privés du Comité de programmation○ Démarrage opérationnel du service LEADER du GAL Ardèche³• Fin septembre : 1^{ère} réunion du Comité de programmation
Décembre	<ul style="list-style-type: none">• Signature de la convention GAL/Parc/Région/ASP
Janvier 2016	<ul style="list-style-type: none">• Démarrage opérationnel du programme LEADER• Premiers dépôts de demandes de subvention

Pour aller plus loin

Consultez tous les documents liés à la candidature initiale du GAL Ardèche³ déposée le 31 octobre 2014 sur : <http://www.parc-monts-ardeche.fr/votre-parc/centre-de-ressources/category/84-candidature-leader-2014-2020.html>

Petit glossaire LEADER

LEADER : Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale – **FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural – **GAL** : Groupe d'Action Locale assurant la mise en œuvre du programme LEADER – **Comité de programmation** : organe décisionnel du GAL composé d'acteurs publics et privés – **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale



Parc naturel régional des Monts d'Ardèche
Domaine de Rochemure – 07 380 JAUJAC
ejaffrennou@pnrma.fr
04.75.36.38.60



Pays de l'Ardèche méridionale
Château Julien, Rue du Puits - 07110 VINEZAC
guy.trembley@pays-ardeche-meridionale.net
04.75.38.08.03



Syndicat Mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux
Le château du Bousquet – 07 800 ST LAURENT DU PAPE
04.75.60.77.80 contact@centreardeche.fr

Candidature à l'Appel à manifestation d'Intérêt du

GAL Ardèche³
2014-2020

Centre
Monts
Méditerranéenne

